



DÉCISION
de versement d'une aide à la cybersécurité
CENTRE DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES
CYBERSECURITE (CTTC)

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le règlement n°2023/0001 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de soutien, Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3121-2 et L3121-3, Vu la délibération n°3 du 29 juin 2023 portant sur le cadre de mesures en cybersécurité et sur le dispositif d'aide à la cybersécurité, Vu la délibération n°31 du 15 février 2024 relative à l'évolution du dispositif d'aide à la cybersécurité, Vu la convention relative à la mise en œuvre du SROEE concernant le dispositif d'aide à la cybersécurité, Vu la demande d'aide cybersécurité déposée par l'association CTTC le 19 décembre 2024, Vu l'avis émis de la commission mise en place du 26 mai 2025.

CONSIDÉRANT que l'association CTTC a transmis le projet d'aide à la cybersécurité, le résultat d'acquisition des solutions de chiffrement afin d'une part, de protéger la confidentialité de ses données sensibles et financières et d'autre part, d'assurer l'intégrité des données et l'authentification des utilisateurs.

CONSIDÉRANT que l'aide financière est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT digitales réalisées, cette somme ne pouvant être supérieure à 10 000 €,

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT réalisées est de 3 975,00 €, HT, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 3 975,00 € HT x 50 % = 1 987,50 €.

DÉCIDE

D'attribuer à l'association CTTC, dont le siège est situé au Parc d'Affaires - 7 Rue Séguier - 87068 Limoges Cedex, une aide financière d'un montant maximal de 1 987,50 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'association CTTC, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

Envoyer les documents sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

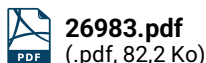
Fait à Limoges, le 21 JUIN 2025

Le Président de Limoges Métropole,
Guillaume CHUREN

DÉCISION

Décision relative au versement d'une aide au titre du dispositif cybersécurité au CTTC

1 DOCUMENT - Publié le 22 Juillet 2025



 **TÉLÉCHARGER**